

BULLETIN DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE Au titre de l'année 2018 sur les salaires 2017

Fraction de la masse salariale, la taxe d'apprentissage est versée par toute entreprise ou organisme exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale ou assimilée.

La taxe d'apprentissage se décompose en trois fractions :

- la « fraction régionale pour l'apprentissage », qui doit être versée au Trésor public, avant le 30 avril de l'année concernée. Son montant est égal à 51 % du produit de la taxe due,
- le « quota », qui est réservée aux organismes gestionnaires de CFA et de sections d'apprentissage au titre de ces centres et sections. Son montant est égal à 26 % du produit de la taxe due,
- le solde ou « barème », soit 23 % de la taxe due, qui peut être utilisé par les employeurs pour soutenir les formations technologiques et professionnelles habilitées comme celles de l'ESAD de Reims.

La taxe est à répartir entre deux catégories, A et B, représentatives de deux niveaux de formation en respectant le partage suivant : 65% pour les formations de catégorie A (niveaux IV et V), 35 % pour le financement de formations dites de catégorie B, c'est-à-dire correspondant à des niveaux II (diplômes de second cycle : Bac +3, Bac +4), I (Bac +5, diplôme du 3^e cycle universitaire ou diplôme de grandes écoles).

Comment payer la taxe :

Le versement s'effectue par le canal d'un organisme collecteur répartiteur agréé. Vous pouvez remplir le formulaire de votre organisme en faisant bien apparaître l'ESAD de Reims comme destinataire de votre taxe dans la partie « reversement aux écoles et CFA ». Merci de nous informer du versement fait à notre profit en nous faisant parvenir une copie de ce bulletin. Ceci nous aide à bien vous identifier et à anticiper le montant de notre collecte.

Nom ou Raison Sociale :

N° de SIRET : _____

Adresse :

.....

Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier :

Mon entreprise verse sa taxe d'apprentissage par l'intermédiaire de l'organisme collecteur suivant :

Dénomination :

Adresse :

Montant du versement affecté au bénéfice de l'ESAD qui est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage pour la catégorie suivante :

Catégorie B (niveaux I et II) : _____ €

L'affectation de ce versement sera faite à :

L'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Reims – 12 Rue Libergier – 51 100 REIMS
N° UAI : 0510084P

A

Le

Signature et cachet :